RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

COMMUNE DE MEYENHEIM

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les budgets 2022 ont été votés le 31 janvier 2022 (Lotissement Le Moulin) et le 21 mars 2022 (service général et eau) par le Conseil Municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.

Le budget de la commune de Meyenheim est composé d'un budget principal et de deux budgets annexes pour le service eau-assainissement et le lotissement en cours.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt. Cela se traduit par une écriture comptable transférant cet autofinancement à la section d'investissement.

Le Budget Primitif doit être voté en équilibre, le montant des recettes et des dépenses s'élève à 2 366 805,05 €.

➢ Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien des bâtiments communaux et de la voirie, les achats de matières premières (électricité, gaz, combustible…) et de fournitures, les prestations effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

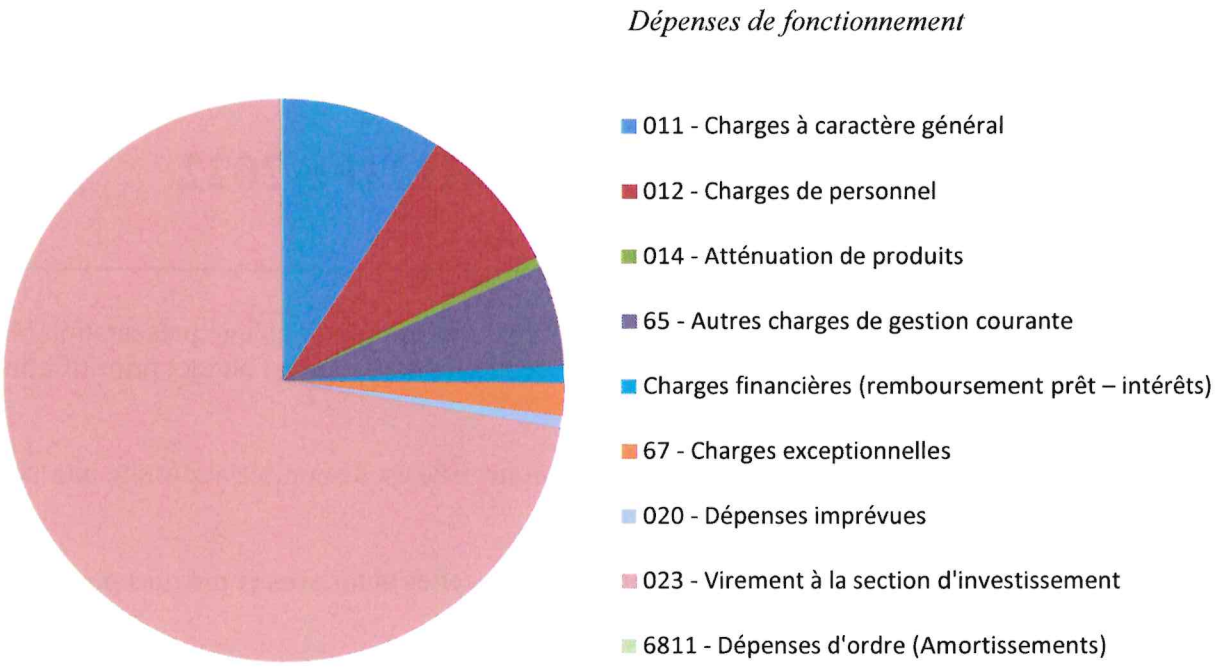

Chapitre	Dépenses
011 - Charges à caractère général	218 500.00 €
012 - Charges de personnel	202 840.00 €
014 – Atténuation de produits	13 520.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	137 020.00 €
66 - Charges financières (remboursement prêt – intérêts)	23 000.00 €
67 - Charges exceptionnelles	45 000.00 €
022 – Dépenses imprévues	15 000.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 708 425.05 €
6811 - Dépenses d'ordre (Amortissements)	3 500.00 €
TOTAL	**2 366 805,05 €**

➢ Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, aux revenus des immeubles (location de la salle polyvalente) et aux dotations versées par l'Etat.

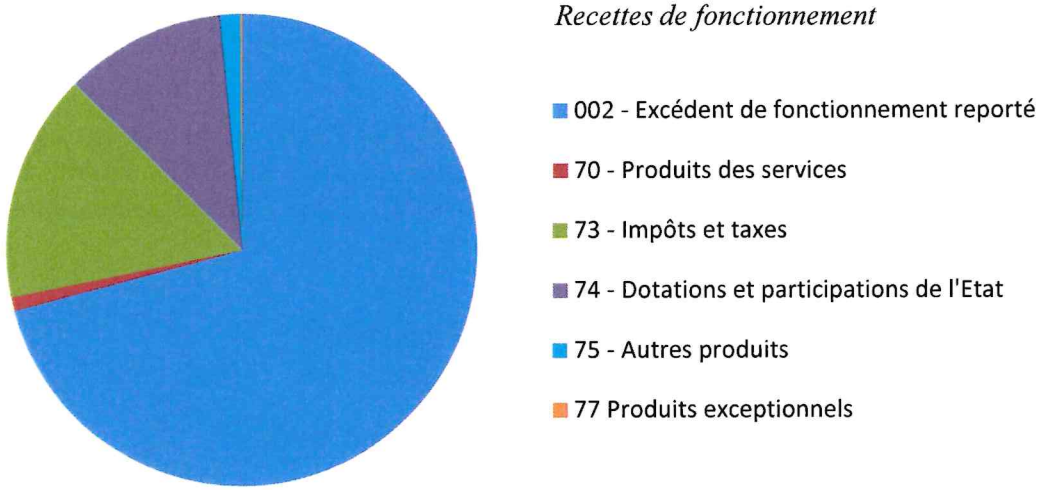

Chapitre	Recettes
002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 676 865.05 €
70 - Produits des services	22 340.00 €
73 - Impôts et taxes	370 000.00 €
74 - Dotations et participations de l'Etat	260 100.00 €
75 - Autres produits	35 000.00 €
77 Produits exceptionnels	2 500.00 €
TOTAL	**2 366 805.05 €**

Taux d'imposition

Depuis 2021, le vote du taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 2021 par les communes tient compte du transfert de la fraction de taux du département (13,17 % dans le Haut-Rhin) afin de compenser la perte liée à la suppression de la taxe d'habitation.

Ainsi, le taux de TFPB pour la commune est de 20,47 % (soit taux communal 7,30% + taux départemental 13,17%).
La taxe d'habitation étant supprimée, il n'y a pas de taux à voter.

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2022.

Les taux d'impositions pour l'année 2022 seront donc les suivants :

Taxe foncière bâti	20,47	%
Taxe foncière non bâti	27,80	%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 234 135 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Comme pour la section de fonctionnement, le budget est voté en équilibre et, avec les restes à réaliser, le montant des dépenses et des recettes d'investissement s'élève à 4 958 174,24 €

➢ Dépenses d'investissement

Les dépenses de la commune regroupent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, les travaux sur des réseaux (Eclairage public et voirie)… et de manière générale tous les projets à moyen ou à long terme.

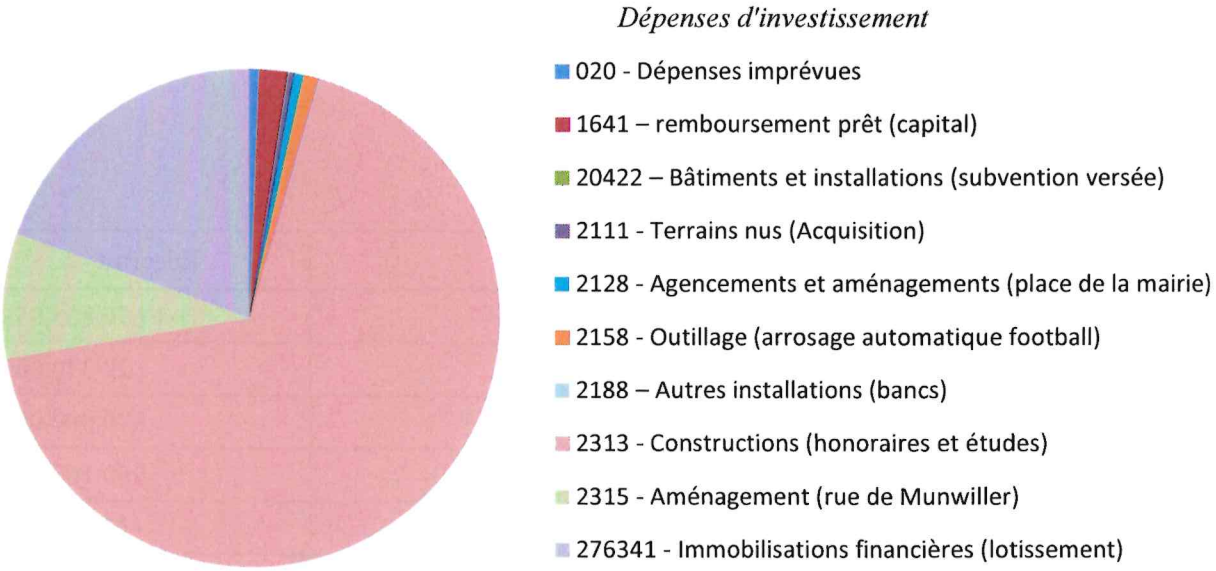

Chapitre		Dépenses
020 - Dépenses imprévues		30 000.00 €
1641 – remboursement prêt (capital)		90 000.00 €
20422 – Bâtiments et installations (subvention versée)		3 500.00 €
2111 - Terrains nus (Acquisition)		16 300.00 €
2128 - Agencements et aménagements (place de la mairie)		31 890.97 €
2158 - Outillage (arrosage automatique football)		50 000.00 €
2188 – Autres installations (bancs)		2 000.00 €
2313 - Consturctions (honoraires et études)		3 360 483.27 €
2315 - Aménagement (rue de Munwiller)		400 000.00 €
276341 - Immobilisations financières (lotissement)		974 000.00 €
TOTAL		**4 958 174,24 €**

➢ Recettes d'investissement

Les recettes mobilisées pour financer les investissements comprennent :
- Le virement de la section de fonctionnement (Epargne brute ou capacité d'autofinancement),
- L'affectation de résultat,
- Les recettes propres (subventions, dotations, Taxe d'aménagement, FCTVA…)

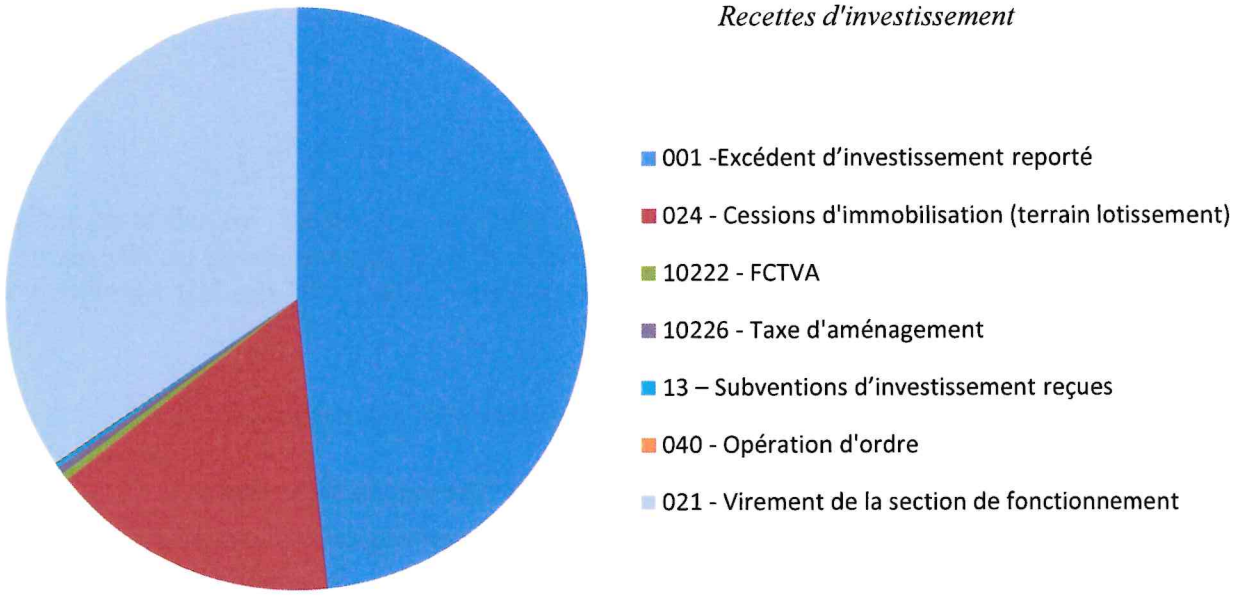

Chapitre	Recettes
001 - Excédent d'investissement reporté	2 394 249.19 €
024 - Cessions d'immobilisation (terrain lotissement)	800 000.00 €
10222 - FCTVA	20 000.00 €
10226 - Taxe d'aménagement	20 000.00 €
13 – Subventions d'investissement reçues	12 000.00 €
040 - Opération d'ordre	3 500.00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 708 425.05 €
TOTAL	**4 958 174,24 €**

BUDGET EAU - ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services eau et assainissement.

Le Budget Primitif doit être voté en équilibre, le montant des recettes et des dépenses s'élève à 203 300,00 €.

➢ Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des réseaux, les achats de matières premières (eau) et de fournitures (compteurs et matériel divers), les réparations sur les réseaux d'eau et d'assainissement, les redevances dues à l'Agence de l'Eau et au SIVU des XII Moulins et les intérêts des emprunts.

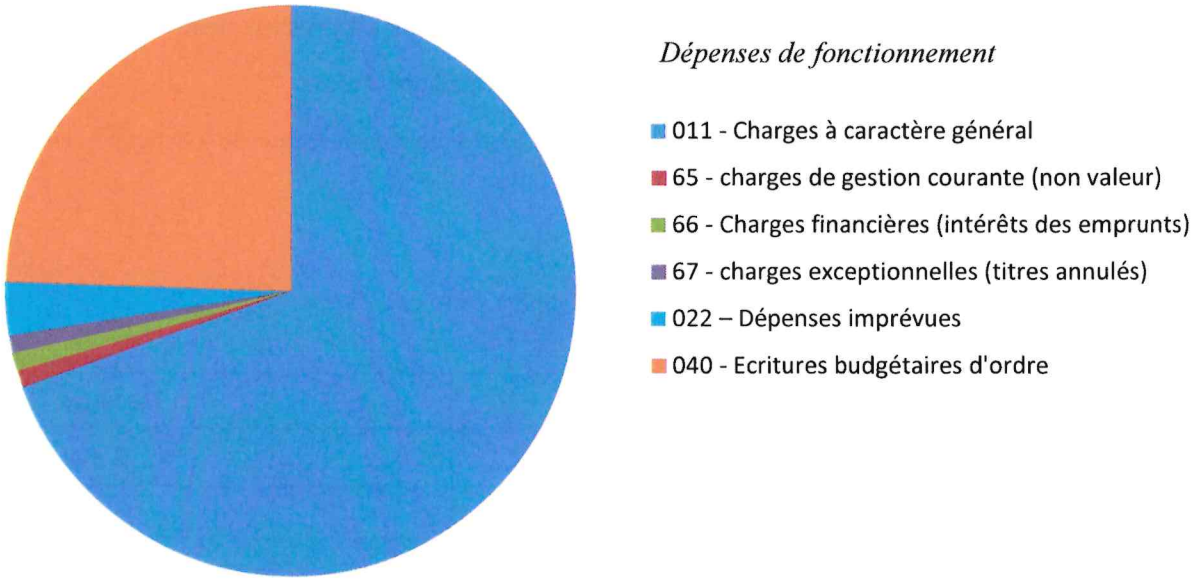

Chapitre	Dépenses
011 - Charges à caractère général	141 074.95 €
65 - charges de gestion courante (non valeur)	2 000.00 €
66 - Charges financières (intérêts des emprunts)	2 035.00 €
67 - charges exceptionnelles (titres annulés)	2 000.00 €
022 – Dépenses imprévues	7 500.00 €
040 - Ecritures budgétaires d'ordre	50 000.00 €
TOTAL	**204 609.95 €**

➢ Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (vente d'eau, redevances assainissement collectif, pollution et modernisation des réseaux), des droits de branchements aux réseaux et de l'excédent reporté.

Recettes de fonctionnement

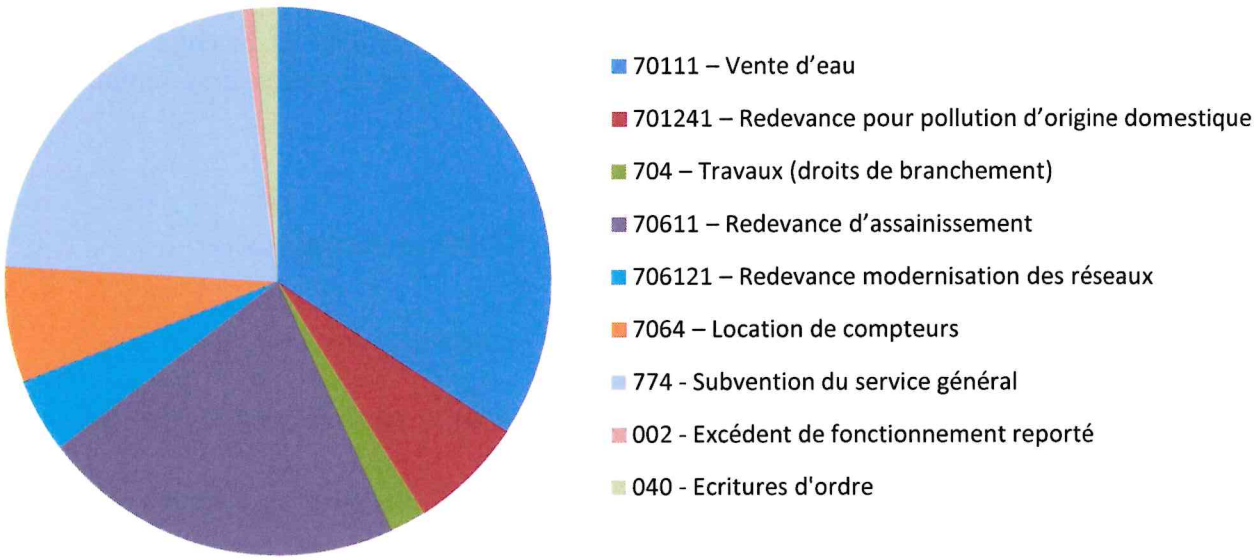

Chapitre	Recettes
70111 – Vente d'eau	70 000.00 €
701241 – Redevance pour pollution d'origine domestique	14 000.00 €
704 – Travaux (droits de branchement)	4 300.00 €
70611 – Redevance d'assainissement	44 000.00 €
706121 – Redevance modernisation des réseaux	9 000.00 €
7064 – Location de compteurs	14 000.00 €
774 - Subvention du service général	45 000.00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 309.95 €
TOTAL	**204 609,95 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Comme pour la section de fonctionnement, le budget est voté en équilibre et, avec les restes à réaliser, le montant des dépenses et des recettes d'investissement s'élève à 72 105,04 €

➢ Dépenses d'investissement

Comme pour le budget de la commune, les dépenses du service eau regroupent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit principalement des travaux sur des réseaux d'eau et d'assainissement (extensions, remplacement de conduites et de poteaux d'incendie.

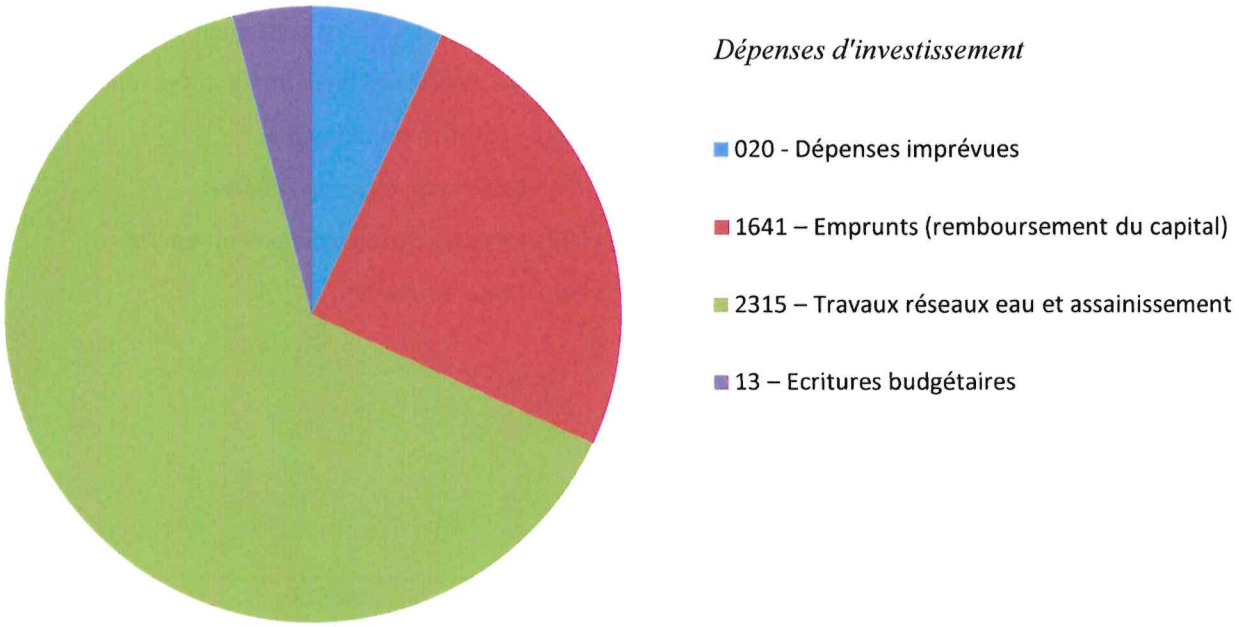

Chapitre	Dépenses
020 - Dépenses imprévues	5 000.00 €
1641 – Emprunts (remboursement du capital)	18 000.00 €
2315 – Travaux réseaux eau et assainissement	44 795.09 €
13 – Ecritures budgétaires	3 000.00 €
TOTAL	**70 795,09 €**

➢ Recettes d'investissement

Comme pour le budget de la commune, les recettes mobilisées pour financer les investissements comprennent :
- Le virement de la section de fonctionnement (Epargne brute ou capacité d'autofinancement),
- L'affectation de résultat,
- Les recettes propres (subventions, FCTVA…)

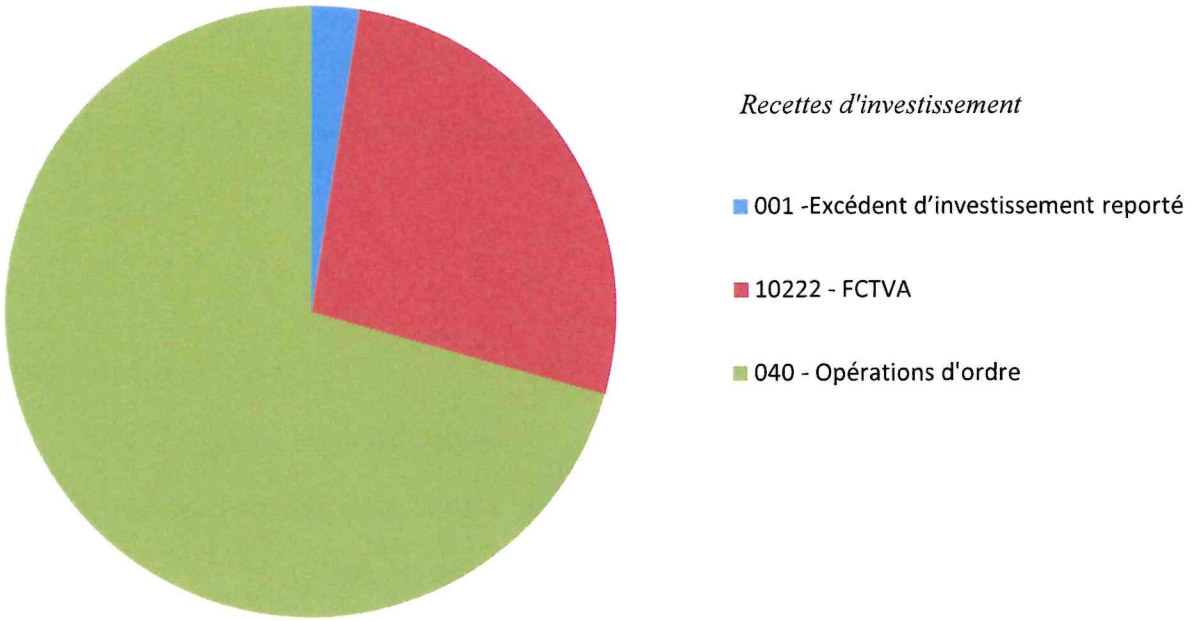

Chapitre	Recettes
001 -Excédent d'investissement reporté	1 795.09 €
10222 - FCTVA	19 000.00 €
040 - Opérations d'ordre	50 000.00 €
TOTAL	**70 795,09 €**

BUDGET LOTISSEMENT LE MOULIN

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services eau et assainissement.

Le Budget Primitif doit être voté en équilibre, le montant des recettes et des dépenses s'élève à 2 174 000 €.

➢ Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'achat de terrains à aménager à la commune de Meyenheim, les études et prestations de services nécessaires à la viabilisation du lotissement, ainsi que les travaux de viabilisation. Des écritures d'ordre sont à prévoir dans le cadre de la variation des stocks

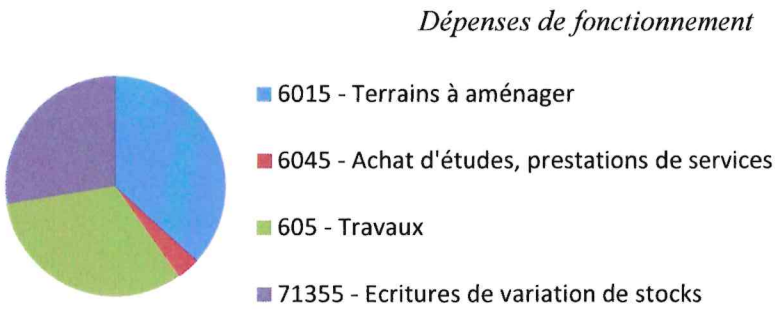

Chapitre	Dépenses
6015 - Terrains à aménager	800 000.00 €
6045 - Achat d'études, prestations de services	74 000.00 €
605 - Travaux	700 000.00 €
71355 - Ecritures de variation de stocks	600 000.00 €
TOTAL	**2 174 000,00 €**

➢ Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des ventes de terrains aménagés, ainsi que des écritures d'ordre de variation des stocks

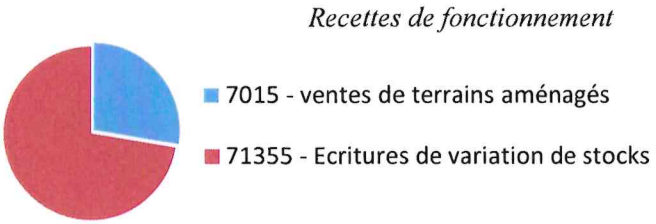

Chapitre	Recettes
7015 - ventes de terrains aménagés	600 000.00 €
71355 - Ecritures de variation de stocks	1 574 000.00 €
TOTAL	**2 174 000,00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Comme pour la section de fonctionnement, le budget est voté en équilibre et, avec les restes à réaliser, le montant des dépenses et des recettes d'investissement s'élève à 1 574 000,00 €

➢ Dépenses d'investissement

Comme pour le budget de la commune, les dépenses du service eau regroupent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Dans le cas d'un budget lotissement, il n'y a que des écritures d'ordre qui entrent dans cette section.

[Graphique non nécessaire]

Chapitre	Dépenses
335 - Ecritures de variation de stocks	1 574 000,00 €
TOTAL	**1 574 000,00 €**

➢ Recettes d'investissement

Les recettes mobilisées pour financer les investissements comprennent :
- avance remboursable du service général (pour financer l'achat des terrains)
- écritures d'ordre (variation des stocks)

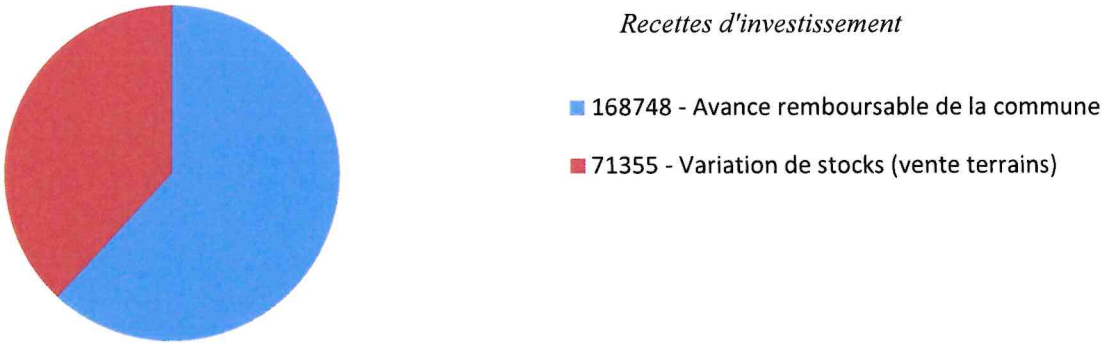

Chapitre	Recettes
168748 - Avance remboursable de la commune	974 000.00 €
71355 - Variation de stocks (vente terrains)	600 000.00 €
TOTAL	**1 574 000,00 €**

Fait à Meyenheim, le 5 mai 2022

Le Maire

F. BOOG

MAIRIE DE MEYENHEIM HAUT-RHIN